



## Lettre d'information N°27 - 5 juillet 2019

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



### A la une

**Sécheresse** : Un communiqué du ministère de l'Agriculture du 1er juillet 2019 annonce que la France met en œuvre la clause de force majeure pour aider les éleveurs touchés par la sécheresse.

**Poules contaminées par du Fipronil** : La décision de FranceAgriMer INTV-GECRI-2019-15 du 26 juin 2019 présente les modalités de mise en œuvre du dispositif d'indemnisation des éleveurs de poules pondeuses contaminées par du Fipronil dans le cadre de la désinfection de leur bâtiment.

**Blocage des stocks à rotation lente** : Une instruction fiscale du 3 juillet 2019 commente le régime optionnel de blocage de la valeur des stocks à rotation lente prévu par l'article 58 de la loi de finances 2019.

### Dans le reste de l'actualité

**DPB** : Une instruction technique DGPE/SDPAC/2019-468 du 24 juin 2019 détaille les conditions de transferts de DPB pour la campagne 2019.

**Aides PAC 2019** : L'instruction technique DGPE/SDPAC/2019-471 du 21 juin 2019 précise les critères d'éligibilité au paiement redistributif, au paiement en faveur des jeunes agriculteurs et les modalités d'activation des droits à paiement de base (DPB), pour la campagne 2019.

**Aides animales** : L'instruction DGPE/SDPAC/2019-470 du 14 juin 2019 expose les conditions d'octroi des aides animales mises en place pour la campagne 2019 en France métropolitaine.

**Révocabilité de l'option à l'IS :** Le décret n°2019-654 du 27 juin 2019 revient sur le droit de renonciation à l'option pour l'impôt sur les sociétés intégré dans la dernière loi de finances. Il précise le formalisme qui l'accompagne

**Pacte Dutreil :** Le décret n°2019- 653 du 27 juin 2019 détermine les modalités déclaratives qui incombent aux redevables et aux sociétés en vue de satisfaire aux obligations déclaratives prévues pour l'application de l'exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit dans le cadre du Pacte « Dutreil ».

**Mercosur :** L'Union européenne et le Mercosur ont conclu, vendredi 28 juin 2019, un accord politique portant sur un accord commercial.